

Séance du 27 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 21/01/2026
Date d'affichage : 21/01/2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-six et le 27 janvier, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame GOULAY Martine donne pouvoir à M. AUBERT Jacques,

Absents : Monsieur BOHEME Alain, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Madame LENORMAND Rose-Marie

Objet : devis terrassement de la supérette

Délibération 8/2026

Vu la nécessité de réaliser le terrassement du terrain qui va accueillir la supérette, à Airan,

Vu la proposition de l'entreprise SVTL AIRAN 14370 VALAMBRAY pour un montant de 24 572.00€ HT soit 29 486.40 € TTC,

Vu la proposition de l'entreprise DAVID TP BILLY 14370 VALAMBRAY pour un montant de 25 332.80€ HT soit 30 399.36 € TTC,

Vu la proposition de l'entreprise TOFFOLUTTI 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE pour un montant de 39 230.30€ HT soit 47 076.36 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et deux voix contre, choisit l'entreprise la moins disante, autorise le maire à signer le devis de l'entreprise SVTL pour un montant de 24 572.00€ HT soit 29 486.40 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 28 janvier 2026

Le Maire

P. MARTIN



La secrétaire

R-M LENORMAND